## Commune de Chens sur Léman Haute Savoie



## D 2024 - 29

Conseillers en exercice: 23
Conseillers présents: 18
Conseillers votants: 20
Dont deux pouvoirs

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2024

<u>OBJET</u>: BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS: TRONCHON J. MEYRIER M. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC-GARIN C. MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS: de PROYART 3pouvoir à MORIAUD P. » CORNU C. « pouvoir à CHEVRON F. » CHANTELOT L. « pouvoir à TRONCHON J. »

**ABSENT: GEROUDET A.** 

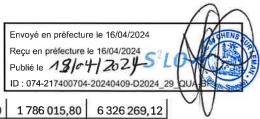
Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n° 2023-96 du 05 décembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellé						
Résultats reportés		2 933 917,63				2 933 917,63
Opérations exercice	1 731 679,48	2 461 335,27	2 672 898,02	4 164 187,82	4 404 577,50	6 625 523,09
Total	1 731 679,48	5 395 252,90	2 672 898,02	4 164 187,82	4 404 577,50	9 559 440,72
Résultat de clôture		3 663 573,42		1 491 289,80		5 154 863,22
Restes à réaliser	1 786 015,80	1 171 405,90				1 171 405,90



Total cumulé	1 786 015,80	4 834 979,32	1 491 289,80	1 786 015,80	6 326 269,12
Résultat déinitif		3 048 963,52	1 491 289,80		4 540 253,32

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame le maire ayant quitté la salle,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour et une abstention (CHAMPEAU S.)

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la commune de CHENS SUR LEMAN;

**DONNE** pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures Pour extrait certifié conforme Le secrétaire Brigitte STUBERT

Le maire

Pascale MORIAUI